

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_001

Objet : Arrêté de circulation et de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'Entreprise MISSILLIER TP en date du 2 janvier 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux de pose de PAV, Rue du Collège, Avenue du Crozet et Rue de la Chauffèrie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la Rue du Collège, l'Avenue du Crozet et la Rue de la Chauffèrie seront en demi-chaussée avec un alternat par feux tricolores, du **Lundi 15 Janvier 2024 au Samedi 13 Avril 2024 (en cas de neige pas de chantier afin de ne pas gêner l'intervention du déneigement)**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les entreprises.

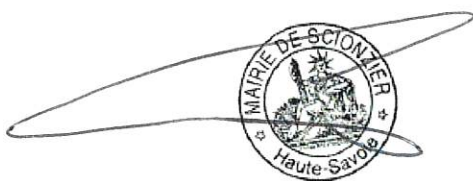
ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire,

A Scionzier, le 02/01/2024



Le Maire
Sandro PEPIN